

CHRISTIAN DETRE



commissaire
aux comptes

*MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES*



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'INDRE

Association loi 1901
Siège social : 34 Espace Mendès France
36000 CHATEAUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'INDRE

Association loi 1901
Siège social : 34 Espace Mendès France
36000 CHATEAURoux

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux adhérents,

1. Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels dits agrégés de l'association OCCE DE L'INDRE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre Association Départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département de l'Indre, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée depuis le 18 octobre 1989 par la Fédération Nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le Conseil d'Administration Départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé

arrêté au 31 août. Le Conseil d'Administration de l'Association Départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

L'usage depuis la création de votre association en 1989 et les contraintes imposées à la Fédération OCCE, impliquent la présentation à l'assemblée générale départementale de comptes annuels pour le « *siège départemental* » et de comptes annuels dits agrégés intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siège départemental*". Ces deux jeux de comptes sont adressés au siège de la Fédération.

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 169 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 197 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 182 sur 200 lors de l'exercice précédent) ;

A l'actif du bilan de l'association figure, pour une somme de 9 247,06 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 4 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*".

De même, au passif du bilan de l'association figure, pour une somme de 267,88 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans un autre compte rendu financier comptabilisé ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". La source de cet écart n'a pas pu être expliquée au jour de l'établissement de ce rapport ;

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le contrôles sur pièces des comptes rendus financiers n'est pas mis en œuvre par votre siège départemental.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier le 2 décembre 2020.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 7 décembre 2020

Christian *DÉTRÉ*

 commissaire
aux comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

ACTIF	31-août-20			31-août-19	PASSIF	31-août-20	31-août-19
	Brut	Amort. & Dépréciat ^o	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques	69,00	57,88	11,12		Fonds propres	41 068,39	40 425,93
Terrains					Report à nouveau	782 361,47	792 204,92
Constructions					Résultat de l'association	69 763,38	44 634,17
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	2 453,40	2 079,31	374,09	591,53	Total	893 193,24	877 265,02
Immobilisations en cours					<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	1 428,29	
Autres immobilisations financières	5 000,00		5 000,00	5 000,00	Provisions pour risques		
Total	7 522,40	2 137,19	5 385,21	5 591,53	Provisions pour charges	673,93	
					Total	2 102,22	
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	289,10		289,10	133,50	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers				2 007,50	Fournisseurs	2 902,91	3 274,85
Comptes courants OCCE	4 301,53		4 301,53	871,91	Dettes fiscales et sociales	1 307,22	1 319,97
Autres créances (dont erreurs débitrices)	11 477,06		11 477,06	2 292,42	Comptes courants OCCE		549,80
Trésorerie	878 547,27		878 547,27	874 267,53	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	494,58	60,89
Charges constatées d'avance				306,14	Produits constatés d'avance		3 000,00
Total	894 614,96		894 614,96	879 879,00	Total	4 704,71	8 205,51
TOTAL	902 137,36	2 137,19	900 000,17	885 470,53	TOTAL	900 000,17	885 470,53

OCCE 36 INDRE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	130 146,38	177 705,09
Ventes de produits	456 514,26	566 486,12
Prestations de service et animations	152 777,78	259 512,20
Subventions d'exploitation	196 494,70	263 365,85
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	113 474,06	191 692,85
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 049 407,18	1 458 762,11
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	271 967,49	341 009,38
Variation des stocks de fournitures à céder	(155,60)	577,61
Achats de fournitures administratives		
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	555 192,26	857 855,15
Aides financières		
Impôts et taxes	736,59	754,84
Salaires	10 265,16	10 636,92
Charges sociales	1 688,84	1 853,76
Autres charges	98 297,48	150 682,13
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	21 144,68	30 427,57
Dotations aux provisions et dépréciations	673,93	
Report en fonds dédiés	1 428,29	
Total	961 239,12	1 393 797,36
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	88 168,06	64 964,75
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	11 240,19	4 163,41
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	11 240,19	4 163,41
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	594,01	0,03
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	594,01	0,03
RESULTAT FINANCIER (II)	10 646,18	4 163,38
RESULTAT COURANT (I + II)	98 814,24	69 128,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	35 824,58	37 669,39
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	35 824,58	37 669,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	64 875,44	62 163,35
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	64 875,44	62 163,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(29 050,86)	(24 493,96)
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	69 763,38	44 634,17
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	52 277,50	19 112,50
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	52 277,50	19 112,50

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE 36 INDRE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	900 000,17 €	885 470,53 €
Résultat de l'exercice :	69 763,38 €	44 634,17 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	197	200
dont coopératives et foyers agrégés :	169	182
dont coopératives et foyers non agrégés :	28	18
Nombre de coopérateurs :	16 681	17 247
Heures de bénévolat du siège départemental	60	60
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 841	635
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	0 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	52 278 €	19 113 €

Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par l'application du nouveau plan comptable associatif, avec pour incidence la valorisation du temps des bénévoles du siège dans le compte de résultat du siège départemental.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 29 052 € soit environ 2,98% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 36 INDRE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	69 763,38	{	dont 5 900,42 pour le siège départemental dont 63 862,96 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	11 477,06	{	dont 2 230,00 pour le siège départemental dont 9 247,06 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans		4	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	494,58	{	dont 226,70 pour le siège départemental dont 267,88 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans		1	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	878 547,27	{	dont 41 302,02 pour le siège départemental dont 837 245,25 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		4 954,11	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	21 144,68	{	dont 275,32 pour le siège correspondant aux amortissements dont 20 869,36 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ		123,49	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 096 471,95	{	dont 56 756,30 pour le siège départemental dont 1 039 715,65 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		6 152,16	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 026 708,57	{	dont 50 855,88 pour le siège départemental dont 975 852,69 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		5 774,28	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			377,89 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : RETKOOP		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	197	200
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	156	178
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	126	98
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	Néant
Participants aux séances de formation (estimation)	30	Néant

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 36 INDRE

ACTIF	31-août-20			31-août-19	PASSIF	31-août-20	31-août-19
	Brut	Amort. & Dépréciat ^o	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques	69,00	57,88	11,12		Fonds propres	41 068,39	40 425,93
Terrains					Résultat du siège départemental	5 900,42	642,46
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	46 968,81	41 068,39
Autres immobilisations corporelles	2 453,40	2 079,31	374,09	591,53	<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	1 428,29	
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	5 000,00		5 000,00	5 000,00	Provisions pour charges	673,93	
Total	7 522,40	2 137,19	5 385,21	5 591,53	Total	2 102,22	
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	289,10		289,10	133,50	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers				2 007,50	Fournisseurs	2 902,91	3 274,85
Comptes courants OCCE	4 301,53		4 301,53	871,91	Dettes fiscales et sociales	1 307,22	1 319,97
Autres créances	2 230,00		2 230,00	2 292,42	Comptes courants OCCE		549,80
Trésorerie	41 302,02		41 302,02	38 070,90	Autres dettes	226,70	60,89
Charges constatées d'avance				306,14	Produits constatés d'avance		3 000,00
Total	48 122,65		48 122,65	43 682,37	Total	4 436,83	8 205,51
TOTAL	55 645,05	2 137,19	53 507,86	49 273,90	TOTAL	53 507,86	49 273,90

OCCE 36 INDRE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	29 575,45	27 977,55
Ventes de produits	67,50	2 412,50
Prestations de service et animations	6 624,64	7 297,43
Subventions d'exploitation	3 275,00	8 070,00
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	11 280,03	13 371,28
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	50 822,62	59 128,76
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	686,46	739,50
Variation des stocks de fournitures à céder	(155,60)	577,61
Achats de fournitures administratives		
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	34 083,38	37 226,22
Aides financières		
Impôts et taxes	736,59	754,84
Salaires	10 265,16	10 636,92
Charges sociales	1 688,84	1 853,76
Autres charges	423,00	8 526,54
Dotations aux amortissements	275,32	341,01
Dotations aux provisions et dépréciations	673,93	
Report en fonds dédiés	1 428,29	
Total	50 105,37	60 656,40
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	717,25	(1 527,64)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	5 933,68	2 222,93
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	5 933,68	2 222,93
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	594,01	0,03
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	594,01	0,03
RESULTAT FINANCIER (II)	5 339,67	2 222,90
RESULTAT COURANT (I + II)	6 056,92	695,26
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		19,20
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		19,20
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	156,50	72,00
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	156,50	72,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(156,50)	(52,80)
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	5 900,42	642,46
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 650,00	1 650,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	1 650,00	1 650,00

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 5 900,42 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement n° 2019-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques		69,00		69,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	1 786,79			1 786,79
Mobilier de bureau	666,61			666,61
Immobilisations en cours				
Total	2 453,40	69,00		2 522,40

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Un logiciel Office 365 Personnel a été acquis le 30/10/2019 pour 69,00 €.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%		57,88		57,88
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 716,15	70,64		1 786,79
Mobilier de bureau	20%	145,72	146,80		292,52
Total		1 861,87	275,32		2 137,19

2. Immobilisations financières

Parts sociales BPVF 5 000,00

3. Stocks

Agendas et livrets 289,10

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total			

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 3 881,55
UR Centre 419,98
1 651,55

6. Autres créances

Aide Fédération commissariat aux comptes 19/20 2 230,00

7. Trésorerie

Chèques à encaisser 513,59
Banque Populaire 34 258,63
Crédit Agricole 2 063,98
Crédit Coopératif 7,41
Casden 4 229,81
Livret bleu coop 204,86
Caisse 23,74
41 302,02

8. Charges constatées d'avance

Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)		673,93		673,93
Provisions pour charges		673,93		673,93
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total		673,93		673,93

Dotations / reprises d'exploitation	673,93
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	673,93

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FNDVA		1 428,29		1 428,29
Total		1 428,29		1 428,29

4. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Trésor public location local	82,91
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>2 820,00</u>
	2 902,91

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	153,77
Urssaf	427,33
Retraite complémentaire	135,63
Prévoyance	16,38
Charges sur congés payés	24,74
Unifonction	148,63
Etat IS sur produits financiers	<u>400,74</u>
	1 307,22

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant.

8. Autres dettes

EP ruffec	15,89
Coops fermées	45,00
Trésor public local juillet et août 2020	165,81
Total	226,70

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	16 681	17 247
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,64 €	0,51 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	29 575,41	27 983,26
Cotisations versées à la Fédération	18 849,53	19 144,17
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	18 849,53	19 144,17

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		5 870,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions	3 275,00	2 200,00
Total	3 275,00	8 070,00
Dont versées aux coopératives		

3. Contributions financières

Aides de la Fédération OCCE :

- Emploi	8 138,09
- Autres aides	<u>2 717,20</u>
	10 855,29

4. Produits exceptionnels

Néant

5. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles sur produits de gestion 156,50

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Les redevances de crédit-bail ou locations longue durée restant dues sont :

Photocopieur (redevance trimestrielle de 106,80 €. Echéance du contrat : 10/11/2022) 961,20

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 60 heures de travail valorisées à 1 650 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire Val de France :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire Val de France (convention du 21 mars 2002). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de comptes mutualisés au 31/08	70	79
Solde compte miroir au 31/08	351 450,00	326 450,00
Livret Association Institutionnel	75 164,86	250 683,42
Comptes à terme	200 0000,00	76 962,02
Livret A Association	76 500,00	76 962,02
Parts sociales	5 000,00	5 000,00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	3 760,19	980,58
Montant des impôts dus par l'AD	-	235,00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	3 760,19	745,50
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque Crédit Agricole :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Agricole (convention du 28 février 2017) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de comptes mutualisés au 31/08	67	55
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	347 940,46	268 790,93
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 173,49	2 222,93
Montant des impôts dus par l'AD	521,63	526,33
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 651,86	1 696,60
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%